



Spoliation entre frère et soeur

Par **lizette71**, le **10/12/2014** à **22:43**

Bonjour,

Mes parents âgés tous les 2 de 88 ans, viennent de m'apprendre que mon frère est en train de vider leur maison de leurs meubles (sans que je sois informée) - Mon frère (68 ans) peut-il disposer des biens et les vendre (ou détruire) ? un inventaire peut-il être dressé avant la disparition de mes parents (ils ont établi un acte "au dernier vivant) pour éviter une vente de leur maison, mais qu'en est-il des biens (sans valeur autre que sentimentale) que mon frère veut "mettre à la benne" ? il a commencé à vider la maison, comment m'y opposer ?

Merci

Cordialement,

Elizabeth...de Thizy